



Dépôt de garantie - Heures de ménage facturées

Par **filgo**, le **20/02/2014** à **19:21**

Bonjour,

Je viens de quitter mon logement. La société qui s'occupe du logement me facture 4 heures de ménage à 30h de l'heure pour 37m² alors qu'il n'y avait rien d'indiqué sur l'état des lieux. Je trouve cela abusif, d'autant plus 4 heures pour 37m².

Quel est mon recours possible pour récupérer ces 120€?

Par **janus2fr**, le **20/02/2014** à **19:26**

Bonjour,

Si, comme vous le dites, l'état des lieux ne permet pas de voir que le logement nécessitait un nettoyage, le bailleur ne peut tout simplement pas vous retenir cette somme.

Mettez le en demeure de vous rendre la somme indument retenue et sans réaction, saisissez le juge de proximité.

Par **filgo**, le **29/07/2014** à **15:44**

Bonjour,

merci pour votre aide, j'ai obtenu gain de cause. Une fois que le propriétaire a reçu la convocation du juge de proximité, il m'a remboursé dans le mois. Comme quoi il suffit de prouver qu'on est déterminé pour faire valoir ses droits.